



# PROCÈS-VERBAL N°9

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : mardi 06 mai 2025

---

**Présent(s)** : MM. ANDEOLE Eric, BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, LECOURT Thierry, ROUELLE Maurice, BENOIT Raymond

---

**Excusé(s)** :

---

**Assistent** : DREUX Ophélie, Secrétaire administrative

**La prochaine réunion est le 30 juin 2025**

**Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

**Référent éclairage & référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY**

**La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.**

**Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **EZY SUR EURE - STADE MAURICE ELET - NNI 272300101**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 19 mars 2025, effectué par M. FOLLIN et M. GOSSE, membres de la CDTIS de l'Eure
- AAC du 19.03.2025

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.**

#### **VERNON - STADE DE VERNONNET 1 - NNI 276810101**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 02/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.12.2024, effectué par M. LEBRET et M. GAUTIER, membres de la CDTIS de l'Eure
- AOP du 25.08.2010

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **VERNEUIL D AVRE ET D ITON - STADE VICTOR LINART 2 - NNI 276790202**

Cette installation a été classée A5 PN jusqu'au 20/10/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 06/05/2035.**

#### **VERNEUIL D AVRE ET D ITON - STADE VICTOR LINART 1 - NNI 276790201**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 28/10/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 06/05/2035.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### **ST MARCEL - COMPLEXE SPORTIF LE COSEC - NNI 275620101**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 13/06/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué du 27.04.2025 qui note :

*« Le problème de la tribune où les spectateurs peuvent très facilement pénétrer aux abords du tunnel vestiaires. »*

**La CRTIS demande à la CDTIS d'effectuer une visite de l'installation permettant de vérifier la sécurité du tunnel vis à vis des spectateurs de la tribune. Elle demande un rapport de visite avec photos.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### **GAILLON - STADE JEAN RIVES 3 - NNI 272750103**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E7 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 17/01/2023 :

- o Éclairement moyen : 80 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.23
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.53

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 06/05/2029.**

#### 2.2 Confirmation de classement

#### 2.3 Changement de niveau de classement

#### 2.4 Avis préalable

#### 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

### **PIERRECOURT - STADE MUNICIPAL - NNI 765000101**

Cette installation été classée T6 PN jusqu'au 18/06/2023

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

**Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

### **ELBEUF - PARC DES SPORTS SAINT CYR - NNI 762310201**

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

**Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### **LE HAVRE - STADE JACQUES PERCEPIED - NNI 764470201**

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 12/11/2034

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué du 20.04.2025 qui note :

*"La main courante ayant des trous et les portillons ouverts, certains joueurs passent directement par ce chemin plutôt que le trajet prévu à la mi-temps ou en fin de rencontre."*

**La CRTIS transmet le rapport de visite effectué le 21.10.2024 par la CRTIS pour le renouvellement du classement de cette installation. Elle demande que les différentes remarques notifiées dans ce rapport fassent l'objet de mise en conformité notamment pour tout ce qui concerne la sécurité des acteurs du jeu.**

**La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux (rapport avec photos).**

### **MONTIVILLIERS - STADE CLAUDE DUPONT - NNI 764470201**

Cette installation a été classée T4 SYN jusqu'au 22/06/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué du 20.04.2025 qui note :

*« Abri de touche locaux à droite en entrant sur le terrain mal fixé et traverse au sol HS »*

**La CRTIS demande à la collectivité de remettre en état les fixations des bancs de touche. Elle demande à la CDTIS de contrôler la bonne exécution des travaux (rapport avec photos).**

## **GONFREVILLE L'ORCHER - STADE MAURICE BAQUET 1 - NNI 763050101**

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 05/08/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué du 19.04.2025 qui note :

*« Serrure vestiaire très dure et en mauvais état de fonctionnement compliquant l'ouverture et la fermeture de celui-ci »*

**La CRTIS demande qu'un entretien soit réaliser sur les serrures des portes permettant l'accès aux vestiaires.**

## **2. Classement des éclairages**

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT DU CALVADOS DE FOOTBALL

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **MATHIEU - Stade André Clément - NNI 144070101**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**
- **Enlèvement du banc de touche actuel et mise en place de deux bancs touche de 2,50 m minimum aux emplacements réglementaires.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### **ST DESIR - Stade Municipal 2 - NNI 145740102**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage.

- Relevé d'éclairement en date du 22/11/2023 :

- Éclairement moyen : 101 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.41
- Facteur d'uniformité U2h : 0.69

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 06/05/2029.**

#### 2.2 Confirmation de classement

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **MUNEVILLE LE BINGARD - STADE MICHEL RUAULTS - NNI 503640101**

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande initial de classement en T6 PN et du document transmis :

- AAC du 04.03.2025

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **CHERBOURG EN COTENTIN - Stade Pierre Fernagu - NNI 501291301**

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Plan des tribunes
- Plan de l'aire de jeu

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

##### **SACEY - STADE ÉMILE SOUCHU - NNI 504430101**

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande changement de classement en T6 PN.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT ORNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### CONDE SUR SARTHE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 611170101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'envoi de photos le 04.05.2025 par la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### MORTAGNE AU PERCHE - Stade de l'Hippodrome 3 - NNI 612930103

Cette installation a été classée T7 SYN PROV jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de la réception du rapport de visite de la CDTIS en date du 15.04.2025 et des tests in situ en date du 02.10.2024.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 SYN jusqu'au 12/11/2034.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

#### FLERS - STADE DU HAZÉ 1 - NNI 611690101

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 13/02/2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation éclairage en niveau E4 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 04/03/2025 :

- o Éclairement moyen : 411 Lux (LED)
- o Facteur d'uniformité U1h : 0.57
- o Facteur d'uniformité U2h : 0.74

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 06/05/2026.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

